

Éditorial

Jean-Paul Brodeur

Volume 26, Number 1, 1993

Michel Foucault et la (post) modernité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017327ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017327ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)

1492-1367 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Brodeur, J.-P. (1993). Éditorial. *Criminologie*, 26(1), 3–11.
<https://doi.org/10.7202/017327ar>

Jean-Paul Brodeur¹

Dans son article, Pierre Lascoumes oppose l'écho que reçoit l'œuvre de Michel Foucault dans les sciences humaines et dans la philosophie. Les premières font à l'œuvre de Foucault des emprunts aussi larges qu'ils sont incontrôlés par une méthode, alors que la seconde porterait sur son œuvre un regard marqué par une certaine condescendance. L'interprétation de la signification de l'œuvre de Michel Foucault est en réalité prise dans une double opposition. La première est effectivement celle des sciences humaines et de la philosophie. Il en est toutefois une seconde, où se révèle le contraste entre le sort fait à l'œuvre de Foucault en France et à l'étranger, plus particulièrement en Allemagne et dans les pays anglo-saxons. Le modeste essai bibliographique que nous avons joint à ce numéro spécial sur Foucault atteste l'ampleur du rayonnement de la pensée de Foucault dans un pays comme les États-Unis, où la place qu'occupe son œuvre sur les rayons des librairies voisinant l'université de Harvard ou l'université Columbia est impressionnante. Très récemment, Stephen Greenblatt, le pape des « études culturelles » (*cultural studies*) attestait l'influence de Michel Foucault sur sa pensée. (*New York Time Magazine*, 23 mars 1993, p. 36) Il faut se hâter d'ajouter qu'en France même un volume d'essais sur *L'histoire de la folie à l'âge classique* vient très récemment de paraître (Roudinesco *et al.*, 1992). Ce livre réunit les contributions d'intervenants prestigieux à un colloque organisé en 1991 par la Société internationale d'histoire de la psychiatrie et de la psychanalyse et témoigne du caractère désormais incontournable de la réflexion de Foucault sur le couple raison/déraison.

Les deux leçons que Habermas consacre à la pensée de Foucault dans *Le discours philosophique de la modernité* sont assurément critiques (Habermas, 1988 : chap. 9 et 10). C'est la loi du genre : la reprise de l'œuvre d'un philosophe par un autre est par définition critique. Il ne faut toutefois pas se méprendre sur l'estime qui est attestée de façon oblique par cette critique philosophique. Non seulement Foucault est-il le seul auteur à qui Habermas (1988) consacre deux de ses 12 leçons, mais dans un texte publié peu après la mort de Foucault Habermas lui rend cet hommage significatif :

1. Professeur et directeur du Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

«Du cercle de ceux de ma génération engagés dans l'établissement d'un diagnostic philosophique des temps où nous vivons, Foucault est celui qui a produit l'effet le plus durable sur l'esprit de notre époque (*Zeitgeist*), surtout grâce à l'honnêteté avec laquelle il a persévéré dans des contradictions productives. Seule la pensée complexe produit des contradictions instructives» (Habermas, 1989 : p.178, c'est nous qui traduisons).

D'une façon similaire, l'important philosophe canadien Charles Taylor utilise les qualificatifs d'admirable et de paradoxale pour caractériser l'œuvre de Foucault (Taylor, 1988 : p.152-184). On peut rendre compte de la *force* de la pensée de Foucault en lui appliquant les concepts qu'elle a elle-même développés. Gilles Deleuze, qui à cause de son amitié pour Foucault en est encore l'exégète le plus perspicace, écrit dans un essai sur le concept de pouvoir chez Foucault que chez lui «la force n'est jamais au singulier» et qu'il «lui appartient essentiellement d'être en rapport avec d'autres forces, si bien que toute force est déjà rapport, c'est-à-dire pouvoir» (Deleuze, 1986 : p.77). La force de la pensée de Foucault, qui en fait toute la complexité, réside précisément dans ce qu'elle est un foyer de tensions, à savoir qu'elle s'élabore à partir de multiples rapports de force entre les éléments qui la composent et qui la dynamisent. Interpréter Foucault, c'est marcher sur un fil de fer avec un balancier dont les extrémités changent de poids sans prévenir. Le propre des interprétations aberrantes de la pensée de Foucault — par exemple, Merquior (1986), qui fait de Foucault un néo-anarchiste «extrêmement représentatif des deux éléments qui définissent le néo-anarchisme : le négativisme et l'irrationalisme» — est d'évacuer la difficile mise en rapport par Foucault de notions qui s'attirent et se repoussent à la fois et de basculer ainsi dans le vide de la plate agression.

Les textes de Pierre Lascoumes et de Dany Lacombe diffèrent dans leur propos. Le premier s'efforce d'extraire une méthode de travail de la pensée de Foucault, alors que le second tente de réfuter une interprétation des travaux de Foucault, qui se fonde presque exclusivement sur une lecture pessimiste d'un seul ouvrage de Foucault, à savoir *Surveiller et punir*. Il y a néanmoins entre ces deux articles d'importantes convergences. Ces deux articles nous proposent d'abord de déborder le cadre trop étroit de *Surveiller et punir*, qui à cause de son thème, la naissance de la prison, a requis d'emblée l'attention des criminologues. Ensuite, ces deux auteurs accordent un statut privilégié à la métaphore de la «boîte à outil», selon laquelle Foucault nous engageait à concevoir son œuvre comme un ensemble d'instruments théoriques à utiliser dans le cadre d'un travail, plutôt que comme un monument littéraire érigé à l'idée du savoir. De façon plus profonde,

cependant, Pierre Lascoumes et Dany Lacombe partagent une approche de la pensée de Foucault qui s'articule sur les polarités, les bifurcations et les équilibres qui sont au fondement de cette pensée.

C'est ainsi que Lascoumes souligne que Foucault a toujours travaillé à deux niveaux, celui d'une perspective globale et celui des analyses focalisées, le travail à ces deux niveaux résultant dans une *double objectivation* des phénomènes pris en objet. Lorsque ces phénomènes tiennent dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, Foucault distinguera entre le gouvernement des populations et celui des sujets, ceux-ci étant conçus comme des sujets capables de résistance individuelle au pouvoir. Lascoumes intègre à son propre travail sur les normes juridiques cette distinction relative à l'action gouvernementale sur les populations, qui s'exerce du haut vers le bas, et l'utilisation des normes juridiques selon un plan horizontal sur lequel s'affrontent des individus dans le cadre de litiges juridiques privés.

Dany Lacombe, pour sa part, insistera sur le caractère double de la relation de pouvoir, tel qu'esquissé par Foucault dans *Surveiller et punir* et explicitement mis en forme dans *La volonté de savoir*. Il est, en effet, incontestable que l'exercice du pouvoir asservit ceux qui y sont soumis et, lorsque l'exercice du pouvoir se double de la production d'un savoir, il détermine des effets d'objectivation. Néanmoins, il n'est pas moins manifeste que ceux-là mêmes qui sont assujettis peuvent s'appropriier les normes qui leur sont appliquées et les retourner contre le pouvoir normalisant pour le contester. Lacombe nous proposera donc de distinguer entre des effets totalisants ou intégrateurs de l'exercice d'un pouvoir et ses effets individualisants, sur lesquels un individu peut prendre appui pour s'exclure de l'exercice d'un pouvoir et lui résister. Cette distinction entre effets totalisants et individualisants ne recoupe certes pas la distinction de Lascoumes entre deux modes d'objectivation, l'un fonctionnant sur un niveau global et l'autre sur un niveau parcellarisé. Cependant ces deux façons de pratiquer la distinction au sein de l'œuvre de Foucault relèvent de logiques compatibles et elles satisfont, chacune à sa façon, à l'impératif d'interpréter et de pratiquer Foucault en respectant la complexité de la pensée.

Nous avons déjà dit qu'en dépit de leur accord sur des points essentiels, les textes de Lascoumes et de Lacombe différaient dans leur propos, plus méthodologique dans le cas de Lascoumes et plus interprétatif dans le cas de Lacombe. Nous ne tenterons pas de résumer le texte de Lascoumes, qui, s'énonçant en partie sous la forme de règles et de prescriptions méthodologiques, est déjà très ramassé. Nous aimerions toutefois souligner le triple intérêt de ce texte. D'abord, ce texte intègre des textes de Foucault qui ont été publiés sous forme de livre après sa mort, comme par exemple

De la gouvernementalité. Ce livre présente les cours que Foucault donna au Collège de France pendant l'année 1977-1978; ces cours portaient sur le thème «sécurité, territoire, population» et sont d'un intérêt immédiat pour le criminologue. En effet, Foucault y élabore ses distinctions entre l'État de justice, l'État d'administration et l'État de police. Le texte de Pierre Lascoumes nous enseigne en second lieu que les instruments conceptuels qui ont été élaborés par Foucault peuvent s'utiliser dans des domaines qui, comme celui de la sociologie du droit et de la norme juridique, n'ont été abordés que de façon tangentielle par Foucault. Il est d'ailleurs significatif que l'application au droit d'éléments de méthode extraits de la pensée de Foucault amène Lascoumes à vouloir «montrer les tensions à l'intérieur du système juridique». On nous permettra une dernière remarque, de nature moins descriptive. Lascoumes cite ce propos de Foucault, selon lequel ses livres sont «de petites boîtes à outil» qui peuvent être utilisées pour des travaux dont la nature n'a pas été d'emblée définie par le constructeur de ces outils. Comme toutes les métaphores, celle-ci nous éclaire en même temps qu'elle nous trompe. Elle est trompeuse en ceci qu'interprétée littéralement, elle suggère qu'il n'y a qu'à ouvrir les livres de Foucault pour y trouver, comme dans une boîte, des outils qui sont déjà assemblés et mis à la disposition immédiate de l'apprenti. Or, tout le texte de Lascoumes constitue une éloquente illustration que les instruments fournis par Foucault doivent être rassemblés et qu'ils doivent surtout faire l'objet d'un travail patient d'ajustage, avant d'être utilisés sur un chantier non ouvert par Foucault lui-même.

L'article de Dany Lacombe devrait être lu dans son rapport avec la conférence-entrevue de Foucault, dont nous publions le texte. En effet, le lien entre ces deux textes est direct. Lacombe se propose en effet de mettre à mal une interprétation de Foucault, qu'on trouve dans les travaux de Stanley Cohen et dans ceux de plusieurs chercheurs du *Centre of Criminology* de l'Université de Toronto (en particulier dans les travaux de Richard Ericson et de Clifford Shearing). Selon cette interprétation, Foucault est le penseur exemplaire de «l'élargissement du filet» pénal. Toute réforme qui présente l'apparence d'un adoucissement des mesures pénales a pour résultat en réalité un quadrillage toujours plus serré du corps social. En termes foucauldien, on dira que, si l'on s'abstient de punir, ce n'est que pour mieux surveiller. Garland (1990) présente une intéressante variante de cette interprétation de Foucault, à partir de laquelle il élabore une critique de la pensée foucauldienne. Garland, comme Foucault, pense que la prison remplit ses fonctions avec succès. Pour Foucault, cependant, le succès de la prison est un secret invouable qui en vient à se trahir dans le discours mensonger sur la faillite de la prison. On ne dénonce l'impuissance de la

prison à réformer les détenus que pour masquer sa force à produire de la délinquance, qui réalise son mandat occulte. Garland révoque cette duplicité selon laquelle la faillite proclamée de la prison dissimule son succès par rapport à ses fins réelles et il affirme que la prison atteint ses objectifs institutionnels (par exemple, la protection du public par la neutralisation des délinquants dangereux) de façon relativement satisfaisante, quand les effets de l'incarcération sont évalués dans une perspective sociologique.

Lacombe entreprend de démontrer, en se fondant sur des textes de Foucault postérieurs à *Surveiller et punir*, que la théorie du pouvoir progressivement élaborée par Foucault définit le pouvoir comme un processus selon lequel la structure sociale et l'action individuelle de résistance à la norme sociale s'opposent et se posent réciproquement. Les facteurs structurels totalisants sont une source de contrainte et d'aliénation, alors que l'action individualisée est une source possible de défense de soi, sinon de libération.

Le texte de Foucault que nous publions est d'une remarquable ambiguïté par rapport à ces interprétations de sa pensée. Il démontre sans l'ombre d'un doute que Foucault n'était pas encore en possession de tous les éléments de la théorie du pouvoir, pendant la période qui suivit immédiatement la publication de *Surveiller et punir*, en 1975. Le débat auquel on convie Foucault de contribuer est en effet exemplaire par rapport à la question que nous avons soulevée. Qu'en est-il des alternatives à l'incarcération ? (Nous suivons Foucault en acceptant d'user de l'anglicisme « alternatives à l'incarcération » utilisé dans la formulation des questions qui lui furent soumises.) Comme on peut s'y attendre, cette question embarrasse Foucault et les premiers éléments de réponse qu'il y apporte semblent valider l'interprétation de sa pensée que Dany Lacombe veut combattre. Après avoir rapidement indiqué que les prisons améliorées ne modifieraient en rien le comportement des détenus, qui persistent à s'évader et à rejoindre les réseaux de la délinquance, Foucault va montrer que les établissements et les pratiques qui peuvent être véritablement qualifiées « d'alternatives à l'incarcération » obéissent exactement aux mêmes règles que l'emprisonnement, à savoir la réforme par le travail, la familialisation et le consentement à l'autopunition. Il en vient rapidement à l'affirmation que l'abolition de la prison pourrait résulter dans une redistribution de ses fonctions de contrôle à l'ensemble d'une formation sociale, qui constitue la pierre de touche de la thèse de l'élargissement du filet pénal dont il serait l'un des principaux défenseurs. Jusque là, donc, ce sont les interprétations pessimistes de la pensée de Foucault qui paraissent être confirmées.

Puis, tout est remis en cause par l'énoncé d'une question qui prend la forme d'une alternative véritable, dont l'un des membres est défini en empruntant à l'évolutionnisme de Lamarck l'un de ses principes les plus cités. Doit-on en première part penser que la disparition de la prison sera comme l'éclatement d'une boîte de Pandore et que ses fonctions d'asservissement, libérées de leur point d'ancrage carcéral, iront s'incruster dans le reste de nos institutions? Ne devrait-on pas plutôt inverser la formule lamarckienne selon laquelle la fonction crée l'organe et s'efforcer de comprendre qu'avec la disparition de l'organe carcéral disparaîtront également les fonctions qu'il remplissait? Cette question est capitale. En effet, si c'est la seconde perspective qui prévaut, il s'en suivrait qu'une réforme du système pénal — la régression de l'incarcération — ne produirait pas nécessairement une dispersion accrue du contrôle social.

Malheureusement, Foucault n'apporte pas de réponse à la question qu'il soulève lui-même, dans le texte que nous publions. En effet, tout juste après qu'il a formulé l'alternative précitée, il semble que Foucault l'oublie et qu'il consacre sa conférence à répondre à une *autre question*. Cette autre question est celle-ci: peut-on se passer de la fonction de la prison dans la production de la délinquance, de telle sorte que l'on puisse prédire une régression de l'incarcération? Insistons sur la différence de ces questions: c'est une chose de se demander si la régression de l'incarcération aura ou non pour résultat un accroissement des mécanismes de surveillance et de coercition, c'en est une autre que de s'interroger simplement sur la probabilité d'un recul de l'incarcération (sans traiter des effets de ce recul). Le glissement d'une question, portant sur les effets de la décarcération, vers une autre qui se contente d'interroger la probabilité d'une diminution du recours à l'incarcération, est rendu possible par le fait que la réponse à l'une et à l'autre de ces questions implique l'utilisation du concept de fonction. Répondre à la question portant sur les effets d'une chute de l'emprisonnement, c'est soulever le problème d'une diffusion dans l'ensemble du corps social des fonctions de *sécurité* de la prison. Répondre à celle portant sur la probabilité de cette chute, c'est s'interroger sur la persistance des fonctions de la prison dans *la gestion des illégalismes* par ceux qui possèdent le pouvoir.

Foucault tentera de produire la preuve que les puissants auront de moins en moins besoin d'une délinquance institutionnalisée par la prison pour gérer les illégalismes. Il en conclura à la probabilité d'un déclin de l'incarcération, *tout en réaffirmant sa thèse sur l'étalement du dispositif de sécurité sur l'ensemble du corps social sans en avoir fourni l'explication ni a fortiori en avoir administré la preuve.*

On remarquera en outre qu'il est possible de substituer sans contresens « l'État » ou « la classe dominante » à l'expression « le pouvoir », lorsque celle-ci est utilisée en position de sujet d'une phrase (en particulier dans les dernières pages du texte). Ces substitutions s'accordent mal avec la théorie du pouvoir élaborée par Foucault dans ses ouvrages subséquents — en particulier dans *La volonté de savoir*. D'ailleurs, elles ne se concilient pas sans difficulté à la théorie du pouvoir qui est implicitement contenue dans *Surveiller et punir* et qui se caractérise par l'abandon des postulats traditionnels de la propriété et de la localisation du pouvoir (Deleuze, 1975 : p.1208-1209). Ces hésitations soulèvent un problème intéressant qu'on peut ainsi formuler. Lorsqu'un chercheur relâche sa vigilance épistémologique en voulant rendre son discours plus accessible à un public non averti — un public qui veut l'entendre, par exemple, sur les « alternatives à l'incarcération » —, doit-on estimer que ses propos contrefont sa pensée ou, au contraire, qu'ils la démasquent ?

À la fin de son texte, Dany Lacombe se demande si Foucault était moderne ou postmoderne. Notre propre contribution à ce numéro a pour première origine une tentative — dont nous reconnaissons maintenant à quel point elle était naïve — de répondre à ce genre de question. Nous nous sommes aperçu au cours de notre recherche que la terminologie utilisée dans le cadre du débat qui aujourd'hui fait rage sur la question de la postmodernité était extrêmement enchevêtrée. À vrai dire, il n'est même pas sûr que cette expression de « postmodernité » ne constitue pas en soi une contradiction. Sa ressemblance avec cette autre expression de « post-industrialisation », avec laquelle elle est fréquemment associée, est profondément superficielle. En effet, l'adjectif « industriel » ne possède en soi aucun sens temporel et désigne un mode d'activité dont on peut sans difficulté concevoir qu'il soit remplacé. Par contraste, l'adjectif « moderne » vient de l'adverbe latin *modo*, qui signifie « récemment » ; de façon prévisible, le premier sens de « moderne » est, d'après le dictionnaire Robert, synonyme de celui des termes « contemporain » ou « actuel ». Or, comme on le sait, le préfixe « post » signifie « après ». Prise à la lettre, la postmodernité est constamment projetée hors d'elle-même, puisqu'elle désigne ce qui vient *après* le moment présent. Au sens strict, « postmoderne » ne peut être synonyme que de « futur » (après-aujourd'hui = demain). C'est pourquoi, beaucoup d'auteurs répugnent à employer le qualificatif de postmoderne pour désigner l'état actuel de la culture et lui préfèrent le qualificatif de « moderne ». *A fortiori*, on peut fortement s'objecter à l'utilisation de postmoderne pour qualifier des travaux produits dans le passé, même si celui-ci est récent.

On le voit sans peine, nous nous sommes engagé sur un chemin qui s'est rapidement transformé en un labyrinthe. Nous avons donc dû déborder le cadre de la pensée de Michel Foucault pour tenter d'y voir plus clair dans la problématique dite de la « postmodernité ». Que Foucault y soit associé, à son corps défendant ou non, est incontestable. Nous avons systématiquement dépouillé les index des ouvrages postérieurs à 1980 qui professent traiter de la postmodernité : les auteurs les plus souvent cités sont d'assez loin Foucault et Derrida, qui étaient « *l'un pour l'autre insociables* », pour parler comme Derrida (1992 : p. 142). C'est donc les résultats d'une enquête qui s'est étendue au-delà de l'œuvre de Foucault tout en continuant de s'en inspirer que nous soumettons au lecteur.

Ce numéro comporte également des éléments bibliographiques sur l'œuvre de Foucault. À notre époque caractérisée par la grande place qu'y occupent les médias, un penseur de l'envergure de Foucault est appelé à donner un nombre considérable d'entrevues, parmi lesquelles certaines présentent un intérêt particulier. Des indications sur ces entrevues et ces interventions de circonstance font rarement partie des bibliographies traditionnelles. Nous avons voulu commencer de corriger cette lacune en présentant quelques éléments d'une bibliographie des interventions circonstanciées de Michel Foucault. Cette bibliographie n'est ni exhaustive ni originale, puisque nous nous appuyons sur des travaux qui sont déjà publiés. Nous espérons qu'elle sera néanmoins utile.

Ce numéro contient également deux articles qui sont en dehors de son thème. L'article d'André Cellard, qui présente les premiers résultats d'une recherche en cours, dont le propos est tout à fait foucauldien puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'une histoire du traitement de la folie au Canada français. Le travail de Jacob, McKibben et Proulx est une étude fouillée sur l'agression sexuelle et apportera aux lecteurs friands de résultats empiriques un rafraîchissement quantitatif après leur traversée du désert de la littérature.

L'une des choses les plus justes, en même temps que des plus exigeantes, qu'ait dites Michel Foucault est celle-ci : travailler, c'est entreprendre de penser autre chose que ce qu'on pensait avant. Mesurés à l'aune de cette exigence, beaucoup de gens travaillent à rebours, qui s'efforcent de répéter le lendemain les lieux communs de la veille et s'épuisent à persuader les autres qu'il faut toujours raisonner comme eux. Ce numéro de la revue *Criminologie* a été conçu à partir de notre conviction que la criminologie était autre chose qu'une science de corps de garde, où l'on rit gras et on cogne dur quand on rencontre des mots de plus de trois syllabes.

BIBLIOGRAPHIE

- DELEUZE, Gilles (1986), *Foucault*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- DELEUZE, Gilles (1975), «Écrivain non: Un nouveau cartographe». *Critique*, tome 31, n° 343, p. 1207-1227.
- DERRIDA, Jacques (1992), «Être juste avec Freud» in Roudinesco, É., *Penser la Folie: essais sur Michel Foucault*. Paris, Galilée.
- FOUCAULT, Michel (1989), *De la gouvernementalité*. Paris, Éditions du Seuil.
- FOUCAULT, Michel (1976), *La volonté de savoir*. Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, Michel (1975), *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- GARLAND, David (1990), *Punishment and Modern Society: A Study in Social Theory*. Chicago, The University of Chicago Press.
- HABERMAS, Jürgen (1989), *The New Conservatism. Cultural Criticism and the Historians' Debate*. Cambridge, MA, The MIT Press.
- HABERMAS, Jürgen (1988), *Le discours philosophique de la modernité*. Paris, Gallimard.
- MERQUIOR, José-Guilherme (1986), *Foucault ou le nihilisme de la Chaire*. Paris, Presses Universitaires de France.
- ROUDINESCO, Élizabétho (1992), *Penser la folie: Essais sur Michel Foucault*. Paris, Galilée.
- TAYLOR, Charles (1988), *Philosophy and the Human Sciences. Philosophical Papers* 2. New York, Cambridge University Press.